



SNES Wallis-et-Futuna  
BP 605 Mata 'Utu  
98 600 Wallis  
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>  
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



## Compte-rendu du CTS N°2 du 7 novembre 2019

### Sont présents :

#### Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M<sup>me</sup> Régine Constant, secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Denise Likafia, cheffe des ressources humaines  
M. Philippe Savary, directeur du second degré  
M. Marc Kiffer, inspecteur du premier degré

#### Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire  
M<sup>me</sup> Cynthia Joubert (FSU), remplaçante  
M. Sosefo Tuihoa (UTFO), titulaire  
M<sup>me</sup> Yasmina Malau (UTFO), titulaire  
M. Soakimi Polelei (UTFO), remplaçant

#### Experts désignés par l'administration

M<sup>me</sup> Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours  
Mme Valelia Timo, cheffe du service du contrôle de légalité  
Mme Nuria Berson, principale de collègue  
M. Nicolas Abadie, chef du service des systèmes d'information  
M. Alexandre Esmaeli, chef du service de la formation continue

*Début de la réunion à 14h30*

En l'absence de M. le Vice-recteur, retenu à Paris pour une réunion ministérielle, ce CTS sera présidé par Mme la secrétaire générale.

### Déclaration liminaire du SNES FSU

Le SNES regrette fortement le non respect du règlement intérieur du CTS qui indique dans son article 21 que dans un délai de deux mois après chaque réunion « le relevé des suites données aux délibérations » doit être transmis par écrit aux membres du Comité. Il ne s'agit pas de l'établissement d'un compte rendu dont les modalités sont définies dans l'article 20, mais de réponses écrites aux problématiques et aux questionnements soulevés lors du CTS. Ce relevé des suites donne toute sa pertinence au CTS et acte un traitement respectueux et productif des échanges menés en son sein.

D'une manière générale le SNES regrette la non prise en compte par l'administration rectorale de toute l'importance que revêt une instance clef comme le Comité Technique Spécial des Iles Wallis-et-Futuna.

Le Snes explique dans les détails la raison de cette déclaration liminaire.

Lors du dernier CTS, le vice-recteur n'ayant pas tous les éléments pour répondre à toutes les questions du Snes avait indiqué qu'il prendra l'attache des chefs d'établissement (pour la problématique des évaluations de début de 6<sup>ème</sup>, pour le questionnement sur un éventuel brevet blanc territorial, pour l'évaluation du dispositif devoirs faits), de la STJS (pour la gestion du savoir-nager) et du vice rectorat de Nouméa (pour la gestion du DNB 2019 et le tirage au sort des 2 disciplines de l'épreuve écrite de sciences). La secrétaire générale admet n'avoir pas les réponses à ces problématiques soulevées et ne sait pas si les « prises d'attaches » ont été effectuées... !!!

Le Snes dénonce aussi la gestion aléatoire des réservations des billets d'avion qui doivent permettre à tous les élus du CTS d'être présents lors des dates de réunions arrêtées longtemps à l'avance. Ainsi, ce CTS numéro 2 avait été fixé au 8 octobre mais suite à des problèmes de réservation de billets d'avion pour les élus de Futuna, il a été reporté au 5 novembre. L'absence du vice-recteur le 5 novembre suite à « un problème de réservation de billet d'avion » a amené les 3 élus FO à ne pas siéger le 5 novembre. En l'absence de quorum, le CTS a été finalement reconvoqué le 7 novembre. Le vice-recteur est toujours absent mais les élus FO décident de siéger... Il ressort de cette gestion aléatoire des billets d'avion que les élus de Futuna n'ont pu siéger et défendre en présentiel les problématiques de leur île lors des 2 CTS de l'année,

### **I) Adoption des PV du 5 juillet 2018 et du 9 juillet 2019**

Le Snes signale que seule la page 12 du PV du 5 juillet 2018 a été modifiée au sujet des congés et autorisations d'absence. Ainsi, il est désormais noté qu'en cas de décès « le délai de route sera désormais fonction de la distance à considérer en cas de décès ». Le Snes signale que cette phrase est confuse et souhaite que dans une note de service réactualisée sur les congés et les autorisations d'absences il soit indiqué qu'un délai de route de 4 à 5 jours soit accordé en plus des 3 jours ouvrables accordés en cas de décès d'un proche. Le Snes insiste sur la nécessité d'avoir des textes précis, actés en CTS et affichés dans les établissements afin que les enseignants soient au courant de leurs droits. La secrétaire générale reconnaît la justesse de ces remarques et s'engage à modifier en ce sens la note de service concernée.

Le PV du 5 juillet 2018 sera donc représenté pour adoption au prochain CTS en 2020...

Le PV du 9 juillet 2019 est quant à lui adopté à l'unanimité. Le Snes signale simplement qu'il faut que la déclaration liminaire du Snes faite lors de ce CTS soit annexée au PV. L'administration rectorale s'y engage.

### **II) Vote du règlement intérieur du CTS.**

De nombreuses modifications ont été effectuées à la demande du SNES sur le document présenté par le vice-rectorat lors du CTS du 9 juillet 2019 pour l'élaboration d'un règlement intérieur. Le Snes a notamment obtenu que le CTS se réunisse au moins 3 fois par an, la possibilité de désigner librement le représentant qui siègera en cas d'empêchement du membre titulaire, le réexamen d'un projet de texte en cas de vote défavorable des représentants du personnel...

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### **III) Organisation administrative**

- Fermeture du Vice rectorat du 23 décembre 2019 au 6 janvier 2020

- Les calendriers scolaires 2021 et 2022 seront examinés lors du premier CTS de 2020 car les calendriers calédoniens ne sont pour l'instant pas actés définitivement. Ces calendriers restent calqués sur ceux de la Nouvelle Calédonie sauf pour la rentrée qui s'effectue à WF une semaine avant la rentrée calédonienne. Le calendrier scolaire de WF est inféodé au calendrier calédonien pour des raisons d'organisation des examens et le décalage des rentrées s'explique par la gestion des élèves futuniens lors des vacances en cours d'année. Ces élèves doivent bénéficier de périodes de vacances d'au moins 15 jours et non d'une semaine comme cela est le cas des premières vacances en cours d'année en Nouvelle Calédonie.

## **IV) Organisation pédagogique**

### *Carte des formations 2020*

M. le directeur du second degré présente cette carte qui acte la mise en place de la réforme du baccalauréat avec comme nouveauté la mise en place d'une STI2D, spécialité systèmes d'information et numérique.

Le Snes regrette pour la classe de première baccalauréat général l'offre réduite des enseignements de spécialité et notamment l'absence d'enseignement à connotation artistique. Pour le baccalauréat professionnel, le Snes pointe et regrette le rabotage des capacités d'accueil dans les filières professionnelles notamment en CAP. On peut s'interroger sur la volonté rectorale de privilégier les filières générales surtout si les moyens ne suivent pas ; en effet, les projections pour 2020 s'orientent pour le lycée de Mata Utu vers 3 classes de seconde GT avec 30 élèves chacune (alors qu'en 2019 on comptait 96 élèves pour 4 classes). Le Snes signale que lors du CTS précédent, le vice-recteur avait indiqué qu'à partir de 26 élèves on dote une seconde division. Le directeur du second degré affirme que cette remarque n'est valable que pour le collège. Le Snes affirme que ce seuil de 26 élèves est valable pour tous les établissements et demande au vice rectorat d'être très vigilant lors de la création de ces secondes.

### *Equipe informatique des établissements*

Le chef du service des systèmes d'information explique que l'achat des tablettes était un préalable obligatoire à l'obtention de financements dans le cadre du plan numérique.

Une dotation de 120 000 euros pour du matériel bureautique est prévue pour 2020, à ventiler entre les différents établissements.

L'extension du réseau wifi dans les établissements est en cours suite à une dotation attribuée dans le cadre des assises de l'outre mer.

## **V) Gestion des personnels**

- Le directeur du second degré signale qu'aucun avis de non renouvellement n'a été émis cette année.

- Pour le mouvement des enseignants affectés à la rentrée 2020, suite à la FPMN, 3 postes étaient non pourvus par manque de candidats : 1 poste lettres classiques au lycée, 1 poste lettres classiques au collège de Sisia et 1 poste d'éco-gestion spécialité ressources humaines au lycée. Pour ces postes, une extension de mouvement a été opérée et les 2 postes en lettres classiques ont été pourvus (le poste de Sisia a été attribué à un enseignant spécialisé en lettres modernes). Le poste d'éco-gestion, toujours sans candidat, fait l'objet d'une publication sur le site du vice rectorat pour le recrutement d'un contractuel.

La secrétaire générale réaffirme qu'aucune demande de 5<sup>ème</sup> année ne sera examinée car cela est hors texte.

- Le directeur du second degré présente la campagne PPCR au titre de l'année 2019/2020. Il signale que seuls 7 enseignants sont concernés par ces visites PPCR qui doivent se tenir avant fin juillet 2020. Des IPR ou chargés de missions viendront donc en SVT, espagnol, lettres histoire, hôtellerie restauration,

Conformément au texte de l'arrêté du 5 mai 2017, les enseignants qui seront visités en seront informés avant les vacances australes de fin 2019 puis ils seront informés 1 mois avant la visite de la date du PPCR.

## **VI) Planning des réunions en 2020**

En 2020, 3 réunions du CTS sont programmées :

- Le 21 avril 2020

- Le 21 juillet 2020

- Le 3 novembre 2020

## **VII) Questions diverses**

### *Questions FSU*

## I) Pédagogie

### **1) Heures d'accompagnement à l'orientation.**

*Conformément à l'arrêté du 10 avril 2019, le vice-rectorat dotera-t-il en moyens horaires les collèges afin que les élèves bénéficient des heures annuelles d'accompagnement à l'orientation (12 heures en classe de 4<sup>ème</sup> et 36 heures en classe de 3<sup>ème</sup>) ?*

Le directeur du second degré concède l'existence de ce texte mais selon lui l'attribution de ces heures d'accompagnement à l'orientation n'est pas automatique mais nécessite l'établissement au sein de chaque établissement d'un projet précis qui doit être remonté au vice rectorat pour une dotation éventuelle.

### **2) Réforme du lycée.**

*Tous les nouveaux manuels nécessaires pour enseigner les nouveaux programmes seront-ils disponibles dès la rentrée scolaire au lycée de Wallis et pour la classe de seconde à Futuna ?*

*Une formation globale pour tous les enseignants du territoire est-elle prévue pour mieux appréhender cette réforme ?*

La secrétaire générale indique que le financement de ces manuels relève de l'Assemblée Territoriale qui aurait débloqué à cette fin une dotation de 2 millions de francs pacifique. Pour le Snes cette dotation est très insuffisante, ne couvrira même pas la moitié des besoins, et obligera à faire des choix ce qui pédagogiquement n'est pas acceptable.

De plus, le Snes ne comprend pas que la commande des manuels ne soit pas encore faite car pour être disponibles dès la rentrée ces manuels doivent être commandés au plus tôt.

Le Snes est très inquiet sur cette question et indique que les élèves de WF doivent bénéficier des mêmes outils qu'en métropole. En l'absence d'un équipement internet généralisé dans toutes les familles, le manuel reste un outil de travail indispensable pour nos élèves.

L'arrivée d'IPR programmée dès le mois de mars devrait permettre une formation globale pour mieux appréhender la réforme du lycée. Le Snes demande que les professeurs résidents enseignant en collèges puissent aussi profiter de cette formation.

## II) Gestion des personnels

### **3) Postes non pourvus lors de la Formation Paritaire Mixte Nationale du 30 septembre.**

*Lors de cette FPMN, plusieurs postes mis au mouvement n'ont pas été pourvus.*

*Comment ces postes seront-ils pourvus ?*

*Les professeurs qui sont en fin de contrat et qui occupaient ces postes peuvent-ils solliciter une 5<sup>ème</sup> année de contrat ?*

Traité en cours de séance.

### **4) Correspondants pédagogiques.**

*Pourquoi la liste des correspondants pédagogiques 2019 n'a-t-elle pas été diffusée cette année ?*

*Comment seront désignés ces correspondants pour l'année scolaire 2020 ?*

*Comment seront-ils rémunérés ?*

Pour le directeur du second degré il n'est pas nécessaire de diffuser une telle liste car les enseignants ont été contactés par les correspondants pédagogiques de leurs disciplines. Le Snes trouve au contraire une telle liste très utile notamment pour les contractuels recrutés en cours d'année.

Un appel à candidatures sera fait en début d'année scolaire pour la désignation des correspondants et comme cette année les correspondants seront rétribués par 1 IMP. Le Snes trouve cette rétribution insuffisante voire choquante au regard du travail fourni. Il ne comprend pas que l'on fasse des économies sur cette mission fondamentale alors que l'on ne rechigne pas à rétribuer en HSE des enseignants qui ont « formé les miss pour l'élection de miss Wallis-et-Futuna » !

### **. 5) Renouvellement.**

*Peut-on connaître le nombre de collègues qui ont sollicité un deuxième contrat et qui n'ont pas été renouvelés ?*

Traité en cours de séance.

**6) Recrutement des contractuels.**

*Quand aura lieu la commission de recrutement des contractuels pour l'année scolaire 2020 ?*

Elle est fixée au 6 décembre et 1 représentant du Snes sera invité pour y siéger.

**7) Violence dans les établissements.**

*Quelles dispositions et initiatives le vice rectorat compte-t-il proposer pour enrayer la montée de la violence dans les établissements scolaires et notamment au lycée ?*

Malgré les dires de la secrétaire générale qui estime que dans ce domaine la situation est moins critique qu'en métropole, le Snes dénonce une situation au lycée qui est devenue inacceptable : barrages récurrentes, intrusion dans l'établissement et mise en ligne de ces violences. Les parents d'élèves, la chefferie, les enseignants trouvent également cette situation très préoccupante et il ne faudrait pas attendre un drame pour réagir.

Le Snes demande l'organisation d'une table ronde sur cette problématique et cette proposition semble avoir l'écoute de la secrétaire générale. Le Snes signale aussi que le recrutement d'un second CPE au lycée serait totalement justifié.

***Fin de la réunion à 17h20***